

DEPARTEMENT DE LA MARNE
SAISON 2017-2018

**DEMANDE DE SUBVENTION
STAGE SPORTIF**

Date limite de dépôt de la demande
2 mois avant la réalisation du stage

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le dossier de demande doit être accompagné des pièces suivantes :

- Attestation de la Fédération, de la Ligue ou du Comité
- Diplôme des entraîneurs
- Emploi du temps journalier du stage
- Budget prévisionnel du stage
- Relevé d'identité bancaire

Après l'avoir complété, veuillez adresser le formulaire de demande au Service des sports, de la jeunesse et du tourisme.

Demande suivie par Agnès Guilteaux : Tél. : 03 26 69 40 88 – guilteaux.agnes@marne.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT

STAGE

.....

ASSOCIATION ORGANISATRICE

Dénomination :

Adresse du siège social :

Code Postal : Ville :

RÉFÉRENCES CONCERNANT L'ASSOCIATION

N° de SIREN ou SIRET :

Déclaration en préfecture (N° et date) :

N° d'agrément ministériel jeunesse et sport :

PRÉSIDENT(E) DE L'ASSOCIATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Courriel :

RENSEIGNEMENTS SUR LE STAGE

Date : [][][][][][][][][] Lieu :

Nature :

Noms des animateurs et entraîneurs :

.....

.....

Budget prévisionnel :

Dépenses	Recettes
Prestations de services €	Inscriptions €
Achat matériel et fournitures €	Participation à l'hébergement €
Locations	Participation de restauration €
• €	Subventions
• €	• Commune €
• €	• Conseil régional €
Assurance €	• Conseil général €
Documentation €	• €
Rémunérations intermédiaires €	• €
Promotion et publicité €	• €
Déplacements €	Sponsors
Hébergement €	• €
Rémunération du personnel	• €
• €	Bénévolat €
• €	Prestations en nature €
Bénévolat €	Dons en nature
Mises à disposition gratuite	• €
• €	• €
• €	• €
• €	• €
TOTAL €	TOTAL €

Votre demande est traitée informatiquement. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles sur simple demande écrite. Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Toute fausse déclaration est passible de poursuites conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait à, le [][][][][][][][][]
Signature

(Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre obligatoirement au dossier le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci).

